Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200011062-20251209-12122025DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2025

DATE D'AFFICHAGE : 02/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, LOPEZ, RÉHAULT et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE et ROYER.

Absents excusés : Madame GORJU Rozenn. Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 12.12/2025 : ENCAISSEMENT CHEQUE ALLIANZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite du déménagement de la Mairie du 6 au 24 Rue d'Armorique et du fait que le bâtiment du 6 Rue d'Armorique n'appartient plus à la Commune, l'assurance ALLIANZ de PUTEAUX, nous a envoyé un chèque de remboursement d'un montant de 21,55 € qu'il convient d'encaisser.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE le chèque de remboursement d'un montant de 21,55 € ;**
- **DIT que la recette sera imputée au budget communal au compte 70878.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 09 DEC. 2025
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 09 DEC. 2025